

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021  
A 20H SALLE DE LA DOLINE A LA BERNARDIERE**

Date de convocation ..... 1<sup>er</sup> avril 2021

Le huit avril deux mil vingt et un, à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis en session ordinaire salle de la Doline à la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Stéphanie, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, LE TRIONNAIRE May-Line, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey.

Absent excusé : DOUILLARD Jean-Louis, conseiller municipal

Absente représentée : SECHER Isabelle, conseillère municipale

Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire BLOUIN Christelle

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 08 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

**PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS**

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

D2021_005	18/02/2021	Droit de préemption urbain : DIA N° 5 cession parcelle C821 12 rue du Clos de la Prairie
D2021_006	17/03/2021	Hauts de la Prairie et le Verger : conclusion d'un avenant au marché relatif à la mission de coordination SPS
D2021_007	23/03/2021	Transformation d'une grange en restaurant et aménagement des abords : attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la
D2021_008	17/02/2021	Révision du loyer du cabinet médical au 1er Mai 2021

-----

**FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE**

**1. Décision modificative N°1 budget patrimoine immobilier commercial 21700**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 pour l'exercice 2021 du budget patrimoine immobilier commercial 21700, telle que présentée ci-après. Il s'agit d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice pour tenir compte des projets en cours en centre bourg.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE 042</b>	
042-COMPTE 675	-138 000 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE 77</b>	
77-COMPTE 775	-138 000 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE 040</b>	
040-COMPTE 2113	-138 000 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE 024</b>	
024-COMPTE 024	+138 000 €

-----

**2. Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Montaigu-Vendée**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant de la participation aux écoles publiques de Montaigu-Vendée pour l'année scolaire 2019-2020 qui s'élève à 3 430,90 €.

-----

**3. Atelier : demande de financement au Département**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Département de la Vendée au titre du Fonds de Soutien 2021 pour le projet de déplacement des ateliers communaux. En effet, ce projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 330 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une aide forfaitaire départementale de 24 146,57 €.

-----

**CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT URBAIN**

**4. Fixation du prix de vente d'un terrain issu de la parcelle I 795**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 32 000 € HT du terrain issu de la parcelle I 795 pour une superficie estimée à 508 m<sup>2</sup>. Le prix se justifie par la proximité avec le lotissement dit « le Verger » lui permettant ainsi de bénéficier de sa voie d'accès et de l'ensemble des réseaux.

-----

## **5. Acquisition des parcelles AB 634p et AB 633p rue des jardins**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition par la commune des parcelles AB 633p et AB 634p d'une superficie estimée à 100 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 500 € net vendeur avec prise en charge de l'ensemble des frais par la commune. Cela permet à la commune d'assurer la continuité de son unité foncière dans le cadre du projet d'aménagement rue des Jardins

-----

## **MOYENS GENERAUX**

## **6. Création d'un poste d'adjoint technique territorial**

Il appartient au Conseil Municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à la mutation d'un adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein des services techniques et au recrutement d'un agent polyvalent, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 29 mars 2021.

-----

## **7. Suppression d'un emploi à temps non complet**

Monsieur le Maire explique avoir saisi le Comité Technique (CT) pour la suppression d'un emploi de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 28 heures suivie de la création d'un emploi de rédacteur d'une durée de 35 heures hebdomadaires afin d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la comptabilité et de l'urbanisme. Le comité technique a rendu un avis favorable en date du 15 février 2021. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

-----

## **8. Création d'un emploi à temps complet**

Cette décision est consécutive à la précédente et notamment à la saisine du comité technique pour la suppression d'un emploi de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 28 heures suivie de la création d'un emploi de rédacteur d'une durée de 35 heures permettant ainsi d'augmenter le temps de travail d'un agent.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la comptabilité et de l'urbanisme.

-----

## **PARTIE 3 : INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE**

## 1. Agenda

12 mai 2021 : 20h00 - conseil municipal

Monsieur le Maire clos le conseil à 22h30

A La Bernardière, le 09 avril 2021.

*Le Maire,*  
**Claude DURAND.**

